

# PRÉAVIS N° 54-2023 AU CONSEIL COMMUNAL



Date et lieu proposés pour la séance de la Commission Lundi 22 janvier 2024, à 19h, Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires, rue de Lausanne 21

Préavis déposé au Conseil communal le jeudi 14 décembre 2023

## **PRÉAVIS N° 54-2023**

## Table des matières

1.	Pré	éambule	2
2.	His	storique	3
3.	Coi	ontexte	4
(	3.1.	Au niveau fédéral	4
(	3.2.	Au niveau cantonal	4
4.	Ville	les romandes	5
5.	Dév	éveloppement d'un Conseil des jeunes à Renens	7
ţ	5.1.	Démarches de mise en œuvre	7
ţ	5.2.	Public cible	7
ţ	5.3.	Visions, missions, valeurs	8
į	5.4	La constitution du Conseil des jeunes (Organisation et activités)	8
6.	Des	escription des coûts	10
	6.1.	Coûts de fonctionnement uniques (mise en œuvre du projet)	10
	6.2.	Coûts de fonctionnement pérennes	11
	6.	.2.1. Projets	11
	6.	.2.2. Autres coûts de fonctionnement courants	11
7.	Inc	cidences financières	12
8.	Coi	onclusion de la Municipalité	12

## AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président.

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 11 novembre 2021, M. le Conseiller communal Jeton Hoxha a déposé un postulat intitulé « Pour un conseil des jeunes fort à Renens », renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport.

Le postulat questionne la participation politique des jeunes et demande à la Municipalité d'étudier les possibilités de réactiver le Conseil des jeunes de Renens et d'y mettre les moyens pour qu'il s'inscrive dans la durée. Le présent préavis a pour objectif de répondre positivement à ce postulat.

## 1. Préambule

La Municipalité de la Ville de Renens met tout en œuvre pour asseoir sa vision et ses objectifs au profit de tou.te.s les jeunes dans une démarche s'inscrivant sur la durée.

En 2006, la Municipalité s'est dotée d'une politique de la jeunesse reposant sur trois axes: pour, par et avec les jeunes.

En 2011, le Centre de Rencontre et d'Animation (CRA) a été communalisé et, parallèlement, un poste de travailleur social de proximité (TSP) a été créé à 0.8 EPT. Depuis, les jeunes de 12 à 25 ans de Renens bénéficient de diverses animations, d'une offre de loisirs pendant les vacances et d'un accompagnement, individuel et collectif.

Si l'offre en faveur des jeunes est diversifiée et tente de répondre au mieux à leurs besoins et attentes, la Municipalité a également pour préoccupation de leur donner une place dans la société civile en favorisant leur droit d'expression.

La réactivation du Conseil des jeunes serait un outil leur donnant la possibilité de prendre une part active dans le « Vivre ensemble » renanais. Ce projet répond aux objectifs suivants du programme de législature 2021-2026:

- mettre en valeur et soutenir les actions citoyennes;
- impliquer les jeunes dans les projets de la Ville et soutenir leurs initiatives;
- développer de nouveaux projets et des axes de prestations pour la jeunesse.

Si la pertinence de créer un Conseil des jeunes à Renens est manifeste et sera développée ci-dessous, certains paramètres doivent être pris en considération pour que le projet remplisse tous les critères de réussite.

Comme mentionné en commission lors de l'étude du postulat, le projet de Conseil des jeunes doit, pour aboutir, tenir compte de différents facteurs. Le premier est l'investissement des jeunes: pour toute réalisation il est souhaitable que l'impulsion vienne d'eux-mêmes, témoignant de leurs intérêts et besoins, indispensables à leur mobilisation. En l'espèce, tel n'est pas le cas puisque le présent postulat émane du Conseil communal, appuyé par la Municipalité.

Le second facteur déterminant est la pérennité. L'expérience renanaise antérieure et celle des villes environnantes montre la difficulté d'inscrire le renouvellement des membres du Conseil des jeunes dans la durée. L'accompagnement du groupe nécessite le soutien régulier d'un.e professionnel.le.

Enfin, un Conseil des jeunes doit pouvoir bénéficier non seulement d'un budget afin de pouvoir réaliser des projets, mais également d'une certaine autonomie. Il est ainsi important qu'une fois le cadre défini, les jeunes disposent d'une marge de manœuvre dans leurs choix et l'accomplissement de leurs objectifs.

## 2. Historique

La politique de la jeunesse développée depuis 2006 par la Ville de Renens repose sur trois piliers, recommandés par la Commission Fédérale pour l'Enfance et la Jeunesse (CFEJ), à savoir:

- politique d'intervention pour les jeunes activités de soutien et d'information; par exemple travail social de proximité, projet Bienvenue chez toit;
- politique d'intervention avec les jeunes participation à des processus initiés par des adultes; par exemple animation socio-culturelle au CRA;
- politique d'intervention par les jeunes représentation directe et autogestion des projets initiés par les jeunes eux-mêmes; délégation jeunesse, conseil des jeunes par exemple.

« La politique de la jeunesse se doit d'intégrer les jeunes et leur permettre de bénéficier de conditions optimales au développement de leurs potentialités. Elle doit en outre favoriser le sentiment d'appartenance et de participation en mettant en place un environnement dans lequel les jeunes se sentiront des citoyennes et citoyens actifs et engagés » (extrait du préavis Nº 6-2006).

Les actions mises en place s'adressent autant aux jeunes qui vont bien qu'à ceux envers lesquels une attention particulière doit être portée.

Dans le même préavis, la Municipalité a proposé la création d'un poste de délégué.e à la jeunesse afin de « mener un travail de fond pour mettre en œuvre une politique de la jeunesse coordonnée et cohérente sur l'ensemble du territoire de la Ville de Renens en partenariat avec les jeunes et les institutions privées ».

La même année, Mme la Conseillère communale Christine Sartoretti et consorts ont déposé une motion pour la création ou re-création d'un parlement des jeunes à Renens.

En mars 2007, un délégué à la jeunesse a été engagé à 100%. La Municipalité a ainsi souhaité donner un signe clair à une politique favorisant le « avec » et le « par » les jeunes « Il ne s'agit plus pour les jeunes uniquement de recevoir mais également de participer. Cet engagement est une manière pour les jeunes de valoriser non seulement leur appartenance à une génération, mais aussi leurs attentes et leurs besoins. » (extrait de la réponse de la Municipalité à la motion de Mme la Conseillère communale Christine Sartoretti et consorts demandant la création ou la re-création d'un parlement des jeunes à Renens, Rapport 52-2008).

En 2013, une vingtaine de jeunes entre 16 et 25 ans se sont réuni.e.s sous l'impulsion du délégué à la jeunesse en vue de la création d'un Conseil des jeunes (CJ). Ses buts étaient de se positionner sur les questions concernant la jeunesse, offrir un espace de débat, échanger avec les autorités communales et organiser des projets pour les jeunes et la population.

En 2015, le premier projet concrétisé par le CJ a été la Soirée des 18 ans. Invité.e.s jusqu'alors à la cérémonie des nouvelles et nouveaux citoyens, les jeunes ont été conviés à un événement spécifique organisé par leurs pairs. Cette manifestation a réuni une quarantaine de jeunes autour d'un concert et d'un moment convivial; la formule a été reprise quatre ans de suite avec des variations en termes de présence allant de 40 à 70 jeunes.

D'autres projets ont été organisés, comme un vide-dressing, des débats sur l'insertion professionnelle ou des dîners quizz.

2018 marque une année charnière pour le Conseil des jeunes puisqu'après cinq ans de fonctionnement, les membres se sont retirés pour des raisons d'ordre professionnel (entrée dans la vie active ou aux études). En fin d'année, un groupe renouvelé d'une dizaine de jeunes a organisé l'animation crêpes au Noël de Renens sans que leur implication se poursuive en 2019.

Avec le changement de législature et dans le cadre du programme de législature dans son axe 3: « Impliquer les jeunes dans les projets de la Ville et soutenir leurs initiatives » et « Développer de nouveaux projets et axes de prestations pour la jeunesse », le Conseil des jeunes à Renens est redevenu un objectif, appuyé par le postulat de M. le Conseiller communal Jeton Hoxha.

#### 3. Contexte

Le Conseil des jeunes a pour but de favoriser et d'encourager les jeunes à l'éducation à la citoyenneté par un ensemble de pratiques et de les préparer à participer activement à la vie démocratique en exerçant leurs droits et leurs responsabilités dans la société. Ces actions visent à favoriser leur implication tout en leur faisant découvrir l'importance des échanges, du débat d'idées, de la défense des convictions et d'agir dans l'intérêt collectif.

#### 3.1. Au niveau fédéral

Les trois piliers de la politique de l'enfance et de la jeunesse sont la protection, l'encouragement et la participation, conformément au rapport stratégique du Conseil fédéral « Pour une politique suisse de l'enfance et de la jeunesse » de 2008 et à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant de 1989. On reconnait aux enfants une qualité juridique intrinsèque en tant que sujet de droit, soit un individu à part entière, jouissant de droits et pouvant les faire valoir. Les jeunes ne sont plus de simples bénéficiaires de la protection et de l'assistance des adultes.

Ils sont considérés comme des acteurs sociaux en tant que tels et, à ce titre, des espaces d'autonomie doivent leur être permis. La loi fédérale concernant l'encouragement des activités de jeunesse extrascolaires, dans le but explicite de permettre aux jeunes de s'épanouir, de développer leur personnalité et d'assumer des responsabilités sociales et/ou politiques, autorise le Conseil Fédéral à allouer des aides financières annuelles ou ponctuelles aux organismes responsables d'activités de jeunesse.

En Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein, 52 parlements et conseils des jeunes (PJ) sont membres de la Fédération suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ), bénéficiant ainsi d'une subvention fédérale. Les engagements et l'enthousiasme pouvant varier, ils fonctionnent de manière différente et connaissent des succès divers.

La FSPJ, constituée sous forme de faîtière avec un comité, soutient les parlements, conseils et commissions des jeunes en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein, et en encourage la création. Elle a développé des programmes tels que <u>easyvote</u> et <u>engage.ch</u> permettant aux jeunes de découvrir leurs droits et devoirs civiques. Elle joue un rôle important dans l'encouragement de la relève politique, tout particulièrement en ce qui concerne les activités de milice, la démocratie directe et la culture de la discussion démocratique.

La FSPJ a pour devise « par les jeunes pour les jeunes ». Elle se veut à l'écoute des jeunes avec son travail et pratique la neutralité vis-à-vis de la politique partisane.¹

#### 3.2. Au niveau cantonal

La Constitution vaudoise indique les droits particuliers réservés aux enfants et aux jeunes. Elle assigne à l'État et aux communes des missions de protection et de promotion de la participation des enfants et des jeunes. L'article 13 reconnaît à l'enfant et au jeune, le droit à la protection de son intégrité physique et psychique.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Constitution fédérale entrée en vigueur le 1er janvier 2000 - Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Articles 2 et 5 de la loi fédérale concernant l'encouragement des activités de jeunesse extra-scolaires. Rapport de la Commission fédérale pour la jeunesse, « Assumer des responsabilités – les partager », Berne, 2001, pp.8-13. La Commission fédérale pour la jeunesse est un organe consultatif du Conseil Fédéral et des autorités fédérales chargé de formuler des propositions relatives aux aspirations de la jeune génération, de donner son avis sur des thèmes relatifs aux jeunes et d'examiner les conséquences des différentes lois et ordonnances fédérales pour la jeunesse. Constitution vaudoise et article du PER

Concernant le partenariat entre Canton et communes, l'article 85 précise:

« L'État et les communes préparent les enfants à la citoyenneté en assurant leur formation civique et en favorisant diverses formes d'expériences participatives. L'État met en place une Commission des jeunes ».

Le plan d'études romand donne mission à l'école de développer « la contribution de la citoyenneté à la formation globale de l'élève ». Outre les cours d'éducation à la citoyenneté dispensés aux 10 et 11° années, les Directions scolaires sont encouragées à faire vivre à leurs élèves des expériences de représentation au sein des établissements, en leur permettant de:

- s'initier au fonctionnement de la société civile et politique;
- s'interroger sur l'organisation sociale et politique d'autres communautés du passé ou du présent;
- se sensibiliser à des problématiques liées aux rapports entre les hommes (minorités, déséquilibre Nord-Sud) et à l'environnement (naturel et social);
- prendre connaissance des textes fondamentaux, en dégageant les fondements des droits et des devoirs liés à l'appartenance à une société démocratique et en se les appropriant;
- s'informer de l'actualité et chercher à la comprendre;
- acquérir des aptitudes et des attitudes d'action en tant qu'individu d'un groupe ou en tant que collectivité;
- préparer et réaliser des débats démocratiques au sein de l'école;
- porter un regard critique et autonome et se positionner en fonction de connaissances et de valeurs.

Les différentes composantes citées ci-dessus sont données par la plateforme numérique du Plan d'études romand (<a href="https://portail.ciip.ch/per/learning-objectives/86">https://portail.ciip.ch/per/learning-objectives/86</a>), qui permet de consulter les progressions et d'autres informations.

## 4. Villes romandes

Dans le tableau ci-dessous, quatre exemples de CJ ou Parlement des jeunes et leur fonctionnement:

	Ville de Lausanne	Ville d'Yverdon	Ville de Neuchâtel	Cantonal
Année de création	2010	2015	1992	2011
Généralités	www.cdjl.ch	www.cdjyverdon.ch	www.pjne.ch	www.cdj- vaud.ch/commission de-jeunes
Missions	Encourager la participation à la vie locale Organiser la fête des 18 ans	Participer activement à la vie sociale Offrir un espace de débat Réaliser des projets	Rendre possible les revendications des jeunes Faciliter l'intégration culturelle, professionnelle, politique et sociale Instaurer un dialogue entre autorités et jeunesse Réaliser des projets Organe consultatif pour la Municipalité	
Nombre de membres et âge	60 / 13-25 ans	60 /13-25 ans Yverdon et région	30 /16-25 ans	15-25 / 14-18 ans
Comité / bureau	7 membres	5-7 membres	Le comité du PJNE est composé de 5 membres élu.e.s chaque année par l'assemblée	6 membres

			Gestion de	Mise en œuvre des décisions prises par la
Rôle du comité			l'organisation et des séances plénières	commission Représentation officielle
Organisation	Pas d'élection, Durée illimitée Représentativité au comité et Suisse- Étranger.  Le CdJL siège une dizaine de fois par an. La relation avec le politique est peu utilisée.	Pas d'élection Durée illimitée avec une moyenne de 3 ans d'engagement. Le droit de vote est accordé dès la 2e séance plénière.  Le CDJY siège une dizaine de fois par an.  Le CDJY n'est pas politisé.  Des contacts réguliers sont entretenus avec le Conseil des jeunes de Lausanne.	Élection sur bulletin secret et demande la majorité absolue. Mandat d'une durée d'un an avec entrée en fonction au 1er janvier.  Le PJNE siège 7 fois par an Une dizaine de commissions  Le Parlement des jeunes est accompagné et soutenu par « le groupe conseil » composé d'un.e représentant.e, des autorités de la Ville, d'enseignant.e.s, de travailleuses/travailleurs sociaux et d'un.e représentant.e du monde culturel de la Ville.	Désignation par le Conseil d'État Durée de 2 ans. Les membres fréquentent l'école obligatoire, le gymnase ou les écoles professionnelles  La Commission se réunit environ 7 fois par an en séances plénières.  Il a pour rôle de mettre en œuvre les décisions prises par la commission
Dotation administrative	Délégué jeunesse à 20% Secrétariat à 5%	TSP à 20%.		Le délégué Cantonal à l'enfance et à la jeunesse participe aux séances de la Commission de jeunes qui ont lieu 5 à 6 fois par année.
Budget annuel	CHF 50'000 pour la fête des 18 ans et cadeaux CHF 30'000 pour le développement et la réalisation de projets CHF 20'000 pour les frais administratifs, jetons de présence des séances plénières et de commissions, communication, billets de train pour les séances en Suisse ou dans le Canton	Subvention de CHF 1 par habitant.e pour couvrir les frais de fonctionnement et réaliser des projets. (soit total de CHF 29'827)		CHF 30'000 pour des projets
Jetons de présence	CHF 20	Non	Non	CHF 30 + frais de déplacements

A noter que plusieurs conseils des jeunes dans le Canton sont en pause faute de participant.e.s et d'intérêts.<sup>2</sup>

## 5. <u>Développement d'un Conseil des jeunes à Renens</u>

Suite au dépôt du postulat, la Direction du service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires a eu différents entretiens avec le CVAJ (Centre Vaudois d'Aide à la Jeunesse), avec le délégué jeunesse de la Ville de Lausanne, avec des administrations communales et Cantonales (Vaud, Neuchâtel) ainsi qu'avec des jeunes membres de CJ. Ces discussions ont permis de définir les contours de ce qui pourrait être réalisé à Renens.

#### 5.1. Démarches de mise en œuvre

A ce jour, les jeunes de Renens ne sont pas demandeurs d'un Conseil des jeunes, contrairement au monde politique et à la société civile. Toutefois, après plusieurs sondages auprès des jeunes fréquentant le CRA, ou en contact avec le TSP, certain.e.s ont montré de l'intérêt pour la démarche.

Il est important d'obtenir l'aval du pouvoir législatif sur le concept, le budget et les outils à disposition avant d'envisager la mise en place du Conseil des jeunes. En effet, vu la temporalité entre l'aboutissement d'un projet, l'écriture d'un préavis et son approbation en Municipalité et au Conseil communal, le risque est grand de perdre l'intérêt et la motivation des jeunes qui, on le sait, est plus friable que celles des adultes.

Raison pour laquelle, la méthodologie de travail est :

- sondage auprès du CVAJ;
- récoltes d'informations, conseils, bonnes pratiques des autres communes;
- écriture du préavis y compris incidences financières;
- acceptation du Conseil communal;
- promotion et recrutement auprès des jeunes;
- rédaction et approbation des divers règlements, charte et fonctionnement;
- mise en œuvre du Conseil des jeunes.

Ainsi, en cas d'acceptation du présent préavis, un travail sera mené en collaboration avec le CVAJ pour constituer un groupe de jeunes, l'accompagner dans la rédaction d'une charte, d'un règlement, et finaliser son organisation, ainsi que préciser ses missions et obtenir des aides publiques (fonds cantonaux, ou de la Fédération Suisse des Parlements des jeunes).

Des réflexions devront également être faites autour des critères d'évaluation, des objectifs et des projets soutenus.

#### 5.2. Public cible

L'Établissement secondaire de Renens ayant un Conseil des élèves, il est intéressant de positionner le CJ dans sa continuité et ainsi de l'ouvrir aux jeunes qui ont terminé leur scolarité obligatoire et jusqu'à 25 ans. Les conditions d'admission sont, à l'instar de la plupart des parlements de jeunes romands, la domiciliation à Renens et/ou un attachement (activités associatives et/ou sportives, études, apprentissage, etc.) ou encore un centre d'intérêt dans la Commune.

Cette fourchette d'âge permettrait également l'échange d'expériences entre jeunes, de s'ouvrir à des avis différents, de s'écouter et trouver des consensus qui conviennent à tous les âges, d'offrir la possibilité d'apprendre et d'expérimenter la gestion d'un projet collectif.

Rue de Lausanne 33, 1020 Renens

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Chavornay, Bussigny, Romanel-sur-Lausanne, Renens (source: cdj-vaud.ch)

#### 5.3. Visions, missions, valeurs

Afin d'assurer une participation et faciliter la compréhension des jeunes quant à leurs missions, il est essentiel que les attentes soient clairement exprimées tout en laissant une marge de manœuvre.

Visions	Missions	Valeurs
Promouvoir et faciliter la participation citoyenne	Défendre ses propres valeurs et ne pas être le/la porte-parole d'un parti politique	Equité
Offrir un espace d'échanges, de débats et de créativité	Développer, s'investir dans des projets jeunesse collectifs et/ou les soutenir	Ouverture d'esprit
S'engager pour des projets « pour et par » les jeunes	Prendre connaissance et se positionner sur des objets législatifs communaux, cantonaux ou fédéraux qui les concernent	Collégialité, solidarité
Bénéficier de l'avis des jeunes sur des projets qui les concernent	Soutenir, valoriser et promouvoir l'intérêt et l'investissement citoyen des jeunes	Respect
Renseigner et intéresser les jeunes sur les enjeux et mode d'emploi des votations et élections		Citoyenneté

#### Liens avec les autorités:

Les liens seraient majoritairement politiques avec le Conseil communal et la Municipalité, et concerneraient notamment:

- le rapport annuel établi par le Conseil des Jeunes;
- les rencontres périodiques;
- la consultation pour avis sur les objets concernant la jeunesse;
- la politique de la jeunesse;
- les sollicitations et les propositions soumises au Conseil des jeunes;
- le soutien financier;
- lors de représentations publiques (par exemple: soirée des mérites, nouvelles et nouveaux habitants, etc.);
- la mise en avant du travail et des actions du Conseil des jeunes.

## Rôle des autorités communales:

Il est essentiel que les autorités puissent jouer un rôle actif en:

- permettant au Conseil des jeunes de donner son avis sur des projets majeurs (préavis, réponse à des postulats, nouveaux aménagements, etc.) concernant la jeunesse;
- facilitant l'accès aux services de l'administration;
- valorisant les droits civiques et politiques, et en en facilitant l'accès;
- favorisant la reconnaissance par les pairs;
- permettant de développer des aptitudes citoyennes.

#### 5.4 La constitution du Conseil des jeunes (Organisation et activités)

Sur les modèles de Lausanne et Yverdon, le Conseil des jeunes pourrait se réunir entre cinq à huit fois par an. Le lieu est encore à définir. Selon l'intérêt soulevé par ce projet, il pourrait être composé de 10 à 40 jeunes. Il n'y aurait pas de durée limitée du mandat.

Un comité serait nommé à l'interne. Le nombre de ces membres sera défini selon le nombre de jeunes dans le Conseil mais ne pourra pas être inférieur à trois et supérieur à sept personnes.

Un jeton de présence de CHF 20.- sera attribué par séance.

Le Conseil des jeunes aura également pour mission d'organiser la fête des 18 ans, en collaboration avec le secteur Jeunesse-Affaires scolaires. Le budget alloué à cette manifestation est assuré par le budget courant.

Tout comme la commission culturelle, le Conseil des jeunes aura notamment pour mission de réceptionner et d'analyser des dossiers en vue de développer et/ou soutenir des projets pour la jeunesse. Pour ce faire, un montant de CHF 10'000.- annuel sera attribué au Conseil des jeunes pour des projets collectifs. L'attribution de ces aides sera conditionnée tout comme pour la commission culturelle à la réunion de différents critères qui seront contenus dans un règlement. Elle se fera sous la supervision de la personne du service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires chargée d'accompagner le Conseil des jeunes. Le Conseil des jeunes peut également proposer et participer à des projets.

Une fois par an, le Conseil des jeunes rédigera un rapport d'activité dans lequel, outre la description des activités et projets soutenus et leur évaluation, il sera également fait état de:

- la participation aux séances;
- la représentativité tenant compte des questions de genre;
- les perspectives et projets futurs.

La répartition des sièges devra répondre à l'équilibre entre jeunes en formation, aux études ou autres en veillant à la représentativité de tous ces profils.

Le secteur Jeunesse-Affaires scolaires veillera à ce que les dispositions décrites dans le présent préavis soient respectées. Tous les documents seront portés à la connaissance de la Municipalité.

#### Assemblée constitutive:

L'organisation de cette assemblée constitutive sera confiée au secteur Jeunesse-Affaires scolaires.

Dès sa constitution prévue selon le calendrier ci-dessous, le CJ s'organisera par lui-même et fixera en concertation avec le service la suite du calendrier, qui pourrait être le suivant, sous réserve de l'adhésion des jeunes à ce projet. Le phasage suivant est envisagé:

- dépôt et approbation du préavis;
- détermination du cahier des charges du CJ et constitution du Groupe de Travail composé de membres du secteur Jeunesse-Affaires scolaires, de jeunes volontaires et d'une délégation de la Municipalité;
- recrutement de membres et assemblée constitutive;
- début des activités;
- premier bilan et évaluations après une année.

## Accompagnement de l'administration:

Le Conseil des jeunes devra pouvoir compter sur l'accompagnement du service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires afin de mener à bien sa mission et ses objectifs. L'encadrement est nécessaire afin de:

- veiller à la bonne utilisation des ressources allouées;
- donner un appui pédagogique et logistique;
- avoir un rôle de coordinateur, facilitateur entre les divers acteurs (Conseil communal, Municipalité, administration, associations, société civile, etc.);
- participer aux séances du Conseil des jeunes:
- valoriser les compétences et communiquer sur les projets;
- faciliter les tâches administratives;
- réaliser les évaluations en collaboration avec le Conseil des jeunes:
- rendre des comptes sur les activités au Conseil communal et à la Municipalité.

L'accompagnement sera effectué dans un premier temps par le personnel en fonction, soit les animatrices et animateurs socio-culturels, les TSP, le secrétariat, le chargé de communication ou encore la cellule manifestation selon les projets. Un premier bilan questionnera la nécessité, avérée dans d'autres communes, de dédier au suivi du Conseil des jeunes une ressource propre. Ces différents professionnels œuvreront afin que les conditions soient réunies à l'atteinte des objectifs du Conseil des jeunes. Ils encourageront le sentiment d'efficacité personnelle des jeunes et identifieront les compétences à développer qui pourront être attestées au moyen de certificats par exemple.

## Liens avec le Canton, la Confédération, la Fédération Suisse des parlements des jeunes:

Il appartiendra au Conseil des jeunes de développer des liens et des partenariats avec les entités nommées en titre.

#### Fonds du Canton et de la Confédération:

Le Conseil des jeunes de Renens pourrait bénéficier d'aides cantonales pour des projets dont la majorité des porteurs résident ou sont domiciliés dans le canton de Vaud et répondent aux critères d'octroi de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ) et l'ordonnance sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (OEEJ).

Via l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), la Confédération peut soutenir des projets de jeunes jusqu'à 50% du montant total, pour:

- la formation des organes de direction des Parlements des jeunes;
- les manifestations et échanges entre jeunes;
- la coopération internationale;
- l'information et la documentation.

#### Fédération Suisse des Parlements de Jeunes:

Adhérer à cet organisme permet de bénéficier d'expériences, ainsi que de la plateforme d'échanges animée par la Fédération. Des offres de formation continue sont également proposées. La cotisation des membres est réglée conformément à l'article 5 des statuts de la FSPJ. Elle se base sur les recettes de chaque parlement des jeunes et s'élève au minimum à CHF 50.- et au maximum à CHF 700.-.

## Partenariats possibles:

Le Conseil des jeunes sera encouragé à développer des collaborations avec notamment le gymnase, les Hautes Ecoles, les Directions des écoles, le Conseil d'établissement (CET), les TSP, le CRA et les entreprises, afin de susciter de l'intérêt pour ses missions mais également pour des partenariats qui pourront être utiles pour la réalisation de ses projets (par exemple en matière de formation, de promotion, de sensibilisation et de compréhension des problématiques liées à la jeunesse et pour développer des liens intergénérationnels. Mais également pour susciter de l'intérêt à des fins de recrutement auprès des jeunes qui arriveront au terme de leur scolarité ou qui débutent un apprentissage, etc.).

## 6. <u>Description des coûts</u>

## 6.1. Coûts de fonctionnement uniques (mise en œuvre du projet)

Afin de lancer le processus de démarrage en 2024, un montant estimé à **CHF 5'000.- TTC** est nécessaire afin de promouvoir le projet par le biais d'une identité graphique et la création de supports de communication, y compris sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, il est prévu d'organiser les séances de travail (en fin de journée, début de soirée) autour d'un moment convivial (repas, activité, etc.) afin de motiver les jeunes. Les coûts peuvent être déclinés comme suit:

#### 2024:

Total TTC	CHF	5'000.00
• frais de communication (identité graphique, supports de communication)	CHF_	3'800.00
frais de séances de travail	CHF	300.00
• jetons de présence	CHF	900.00

## 6.2. Coûts de fonctionnement pérennes

#### 6.2.1. **Projets**

Lorsque le Conseil des jeunes sera constitué, un montant sera nécessaire pour lui permettre de mener à bien des projets conformes à sa mission. Un montant de <u>CHF 10'000.- TTC</u> par année est à prévoir pour la réalisation de projets collectifs tels que des soirées à thème ou d'autres propositions en faveur des jeunes que le CJ pourrait soutenir. Les coûts peuvent être déclinés comme suit:

#### 2025 et suivants:

Total TTC	CHF	10'000.00
• interventions de tiers	<u>CHF</u>	500.00
<ul> <li>frais de projets jeunes et soutiens de projets collectifs</li> </ul>	CHF	9'500.00

#### 6.2.2. Autres coûts de fonctionnement courants

Des frais courants annuels comme le versement de jetons de présence, la communication des événements, les collations lors de séances ou les frais de déplacement à des sessions cantonales ou fédérales ainsi que des cotisations peuvent être estimés à **CHF 5'000.- TTC**. Les coûts peuvent être déclinés comme suit:

## 2025 et suivants:

Total TTC	CHF	5'000.00
• cotisations	<u>CHF</u>	400.00
• frais de communication	CHF	2'000.00
• frais de séances de travail	CHF	600.00
• frais de déplacement	CHF	200.00
• jetons de présence	CHF	1'800.00

Concernant l'accompagnement des jeunes, les ressources humaines nécessaires résident principalement dans des tâches de suivi de projet, de suivi administratif et de communication. A ce stade, et comme mentionné en introduction, l'adhésion et la réussite de la réactivation d'un Conseil des jeunes à Renens n'étant pas garanties, ces tâches seront absorbées par les ressources existantes au sein du service CJS, et en particulier par les collaboratrices et collaborateurs du secteur Jeunesse-Affaires scolaires.

## 7. Incidences financières

Une nouvelle section N° 5304 intitulée « Conseil des jeunes » a été créée. Sur la base de la description des coûts figurant au chapitre 6, cette nouvelle activité générera les dépenses suivantes:

Désignation	Nº de compte	2024	2025 et suivants
6.1 Mise en œuvre du projet		<u>5'000</u>	
jetons de présence	5304.3003.00/ 3030.00/3050.00	900	
frais de séances de travail	5304.3170.20	300	
frais de communication: identité graphique, supports de communication	5304.3185.23	3'800	
6.2.1 – Projets			<u> 10'000</u>
<ul> <li>frais pour projets jeunes et soutien de projets collectifs</li> </ul>	5304.3170.21		9'500
honoraires divers (intervention de tiers)	5304.3185.02		500
6.2.2 - Fonctionnement courant			<u>5'000</u>
jetons de présence	5304.3003.00/ 3030.00/3050.00		1'800
frais de déplacement	5304.3060.00		200
frais de séances de travail	5304.3170.20		600
frais de communication	5304.3185.23		2'000
• cotisations	5304.3193.00		400
Total TTC		5'000	15'000

Note: au moment du dépôt de ce préavis, le budget 2024 est en cours de finalisation. Les charges relatives à 2024 n'ont donc pas pu être portées au budget, seul le montant habituel de CHF 2'000.- au compte N° 5301.3653.18 a été budgété. Si le préavis est accepté, ce montant ne sera pas utilisé.

## 8. Conclusion de la Municipalité

La mise en place d'un Conseil des jeunes répond au programme de législature 2021-2026 et aux prescriptions fédérales et cantonales. Donner une voix aux jeunes impliqué.e.s dans la vie de la ville est essentiel afin de favoriser leur participation à la vie civique et politique. De même, les consulter lors de décisions importantes qui les concernent est pour la Municipalité un axe et une initiative aux multiples avantages.

Les jeunes sont souvent peu intéressé.e.s par la politique et de ce fait sont sous-représenté.e.s dans les instances politiques traditionnelles. Un Conseil des jeunes leur donnerait une plateforme pour exprimer leurs préoccupations, leurs idées et leurs besoins et contribuerait à une meilleure compréhension et communication entre les générations. Travailler avec les décideuses et décideurs politiques favoriserait le dialogue intergénérationnel et renforcerait le sentiment d'appartenance à la communauté.

Il est toutefois important d'être attentif au fait que le succès d'un Conseil des jeunes nécessite une bonne réactivité de la part des autorités communales, tant dans l'octroi d'une place reconnue avec le sentiment d'être écouté.e et pris.e en considération, que dans une autonomie financière permettant la réalisation de projets au bénéfice de la jeunesse locale. Enfin, un suivi et un accompagnement de professionnel.le.s dans les différentes démarches à entreprendre sont un gage de sécurité et de pérennité d'un tel projet.

En conclusion, l'encouragement à la mise en place d'un Conseil des jeunes à Renens, conformément au programme de législature, aux prescriptions fédérales et cantonales, est une mesure importante en vue de renforcer la démocratie locale. Il serait bénéfique pour la communauté dans son ensemble et contribuerait à la construction d'une société plus inclusive et équitable.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

## **CONCLUSIONS**

## LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 54-2023 de la Municipalité du 13 novembre 2023,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse au postulat intitulé « Pour un Conseil des jeunes fort à Renens ».

AUTORISE la Municipalité à mettre sur pied la constitution du Conseil des Jeunes.

**ACCEPTE** les charges supplémentaires au budget 2024 telles que décrites au chapitre 7 du présent préavis pour un montant total de CHF 5'000.- TTC réparties dans les différents comptes de la section 5304 « Conseils des jeunes ».

**PREND ACTE** que soient portées aux budgets 2025 et suivants, les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis, telles que décrites au chapitre 7 « Incidences financières».

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 novembre 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic Jean-François Clément





Le secrétaire municipal Michel Veyre

Membres de la Municipalité concerné.e.s:

- M. Jean-François Clément, syndic;
- Mme Nathalie Jaccard.